

MODALITES DE PARTICIPATION

Modalités d'inscription aux Rencontres France Hydro Electricité

Les dossiers d'inscription aux Rencontres sont traités par ordre d'arrivée, dans la limite des disponibilités de chaque option.

Les inscriptions aux Rencontres sont ouvertes via la billetterie en ligne sur le site www.rencontres-france-hydro-electricite.fr, en exclusivité pendant 24h pour les adhérents de France Hydro Electricité puis, après cette période, à l'ensemble des entreprises intéressées, dans la limite des disponibilités.

Seuls les exposants s'étant acquittés de leur cotisation de l'année en cours à France Hydro Electricité pourront prétendre aux tarifs remisés ainsi qu'aux options réservées aux adhérents.

1. Détail des options de réservation :

Les exposants des Rencontres ont accès à différentes options, dont certaines sont exclusivement réservées aux adhérents de France Hydro Electricité à jour de cotisation pour l'année en cours. Ces options sont annexes à la réservation d'un stand sur les Rencontres.

1.1 Les stands

En 2023, **trois superficies de stands sont proposées** sur les Rencontres de 4 m², 6 m² et 9 m². Chaque exposant a la possibilité de réserver au maximum 2 stands mitoyens de 6 et/ou 9 m² (hors 4m²) afin de disposer d'une double surface d'exposition.

Chaque stand inclut :

- 1 table 120*70 cm et 2 chaises (6m²) ou 3 chaises (9m²) ; Un mange debout et deux tabourets hauts (4m²).
- Boîtier électrique 16 A et consommations électriques ;
- Côtés et fond cloisonnés (cloisons modulaires alu et bois mélaminé H 2,5 m ; L 1 m) ;
- Rail de spots LED (1 spot/3m²) ;
- Accès Wifi ;
- Une page de présentation de votre société dans le catalogue de visite du salon.

En complément de son stand, chaque exposant doit réserver au minimum un billet pour un exposant.

1.2 Insertion de documentation dans les sacs des visiteurs

L'insertion de documentation dans les sacs des visiteurs est une option réservée aux adhérents de France Hydro Electricité à jour de cotisation de l'année en cours et ayant réservé un stand sur l'édition en cours des Rencontres.

Les modalités d'envoi de la documentation sont à consulter dans le guide de l'exposant. Si ces modalités ne sont pas respectées et que les documents ne sont pas réceptionnés en temps et en heure par France Hydro Electricité, les documentations ne seront pas insérées dans les sacs et l'option ne fera pas l'objet d'un remboursement.

1.3 Options de sponsoring

Les options de sponsoring/parrainage sont exclusivement réservées aux adhérents du syndicat, à jour de cotisation de l'année en cours, et animant un atelier sur les Rencontres. Plusieurs « goodies » remises pendant le salon sont proposées aux exposants sous la forme d'un parrainage pour leur permettre d'y apposer leur logo. France Hydro s'occupe des commandes et de la logistique liée à ces goodies.

Chaque option est proposée en exclusivité à un seul exposant, à l'exception des pauses café, proposées en plusieurs quantités correspondant aux différentes demi-journées des Rencontres. Liste des options de sponsoring :

- Pause-café du matin
- Pause-café de l'après-midi
- Cordons de badges des 2 journées
- Bocs notes de l'évènement
- Gobelets éco-cup

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des disponibilités.

En tant que sponsors des Rencontres, chaque exposant ayant souscrit à une option de sponsoring pourra bénéficier à titre gracieux :

- Insertion dans la sacoche visiteur (brochure ou goodies, option d'une valeur de 150 € TTC,
- Logo sur le site internet des Rencontres
- Logo dans la newsletter visiteurs

2. Règlement, annulation et remboursement

2.1 Inscription au tarif adhérent

Toute inscription, exposant ou visiteur, réalisée au tarif adhérent de France Hydro Electricité remisé par rapport au tarif public implique pour le souscripteur d'être à jour de sa cotisation pour l'année en cours.

Le cas contraire, faute d'une régularisation immédiate de la cotisation pour l'année en cours de la part du souscripteur, France Hydro Electricité se réserve le droit de modifier l'inscription au tarif non adhérent et de réclamer au souscripteur la différence de tarif entre le prix adhérent et le prix non adhérent.

2.2. Conditions d'annulation et de remboursement :

Les modalités d'annulation diffèrent d'une option à l'autre selon les conséquences logistiques qu'impliqueront ces annulations pour France Hydro Electricité.

La **réservation d'un ou plusieurs stands** aux Rencontres sont soumis aux règles d'annulation suivantes :

- 60 jours avant l'évènement : remboursement intégral de vos options
- Entre 60 et 30 jours avant l'évènement : pénalité de 50 % de vos frais d'inscription
- Moins de 30 jours avant l'évènement : pénalité de 100 % de vos frais d'inscription

L'insertion de **documentation dans les sacs visiteurs** est soumise aux règles d'annulation suivantes :

- 7 jours avant l'évènement : remboursement intégral de vos options
- Moins de 7 jours avant l'évènement : pénalité de 100 % de vos frais d'inscription

La réservation d'une option de sponsoring est soumise aux règles d'annulation suivantes :

- 60 jours avant l'évènement : remboursement intégral de vos options
- Moins de 60 jours avant l'évènement : pénalité de 100 % de vos frais d'inscription

L'inscription de **participants exposants ou visiteurs** aux Rencontres est soumise aux règles d'annulation suivantes :

- 7 jours avant l'évènement : remboursement intégral de vos options
- Moins de 7 jours avant l'évènement : pénalité de 100 % de vos frais d'inscription

2.3. Modalités de règlement des réservations exposants et visiteurs

Lors de la réservation en ligne, les participants aux Rencontres, exposants et visiteurs, ont le choix entre un règlement instantané par carte bancaire ou un règlement différé par virement (en sélectionnant "AUTRES" à l'étape de paiement).

En cas de règlement différé : la confirmation de la commande et la facture à régler sont adressées par e-mail par la billetterie à l'adresse e-mail renseignée par le participant lors de la réservation.

Le règlement par virement ou par chèque à l'ordre de France Hydro Electricité (66 rue la Boétie, 75008 Paris) devra être réalisé dans un délai maximal de 30 jours suivant la date de la réservation, et au plus tard à J-5 de la manifestation. Le cas contraire, France Hydro Electricité se réserve le droit d'annuler la réservation. La preuve du règlement peut être adressée à nathalie.bironneau@france-hydro-electricite.fr afin de faciliter l'enregistrement des règlements.

2.4. Conditions de report de la manifestation

Si la manifestation devait être reportée pour des motifs indépendants de la volonté du syndicat (sanitaires, de sécurité, cas de force majeure...), les inscriptions seraient par défaut reportées à l'identique (ateliers et options) sur les nouvelles dates de la manifestation. Les nouvelles dates, déterminées par France Hydro Electricité en fonction de la disparition du motif de report et de la disponibilité des espaces, seront communiquées aux participants dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'un report, les participants ont la possibilité de modifier ou d'annuler leur participation (stands, participants et options) dans les conditions indiquées au 1.1, les délais étant calculés par rapport aux nouvelles dates de la manifestation.

France Hydro Electricité

Contact : Aurélie Dousset

66 rue la Boétie, 75008 Paris – T. 01 56 59 91 24 / F. 01 56 59 91 23

aurelie.dousset@france-hydro-electricite.fr

Retrouvez toutes les informations relatives aux Rencontres techniques France Hydro Electricité sur www.rencontres-france-hydro-electricite.fr